Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210102661-20241008-2024D034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024 Publication : 24/10/2024

DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU 8 OCTOBRE 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

<u>Membres présents à la séance</u>: Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT –

<u>Membres excusés avec un pouvoir:</u> Jean-Jacques CHAVANNE (Pouvoir à Annie MIGNOT) - Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET) - Nina ZACCAGNINO (Pouvoir à Françoise ROUX) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET).

Membre absent: Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 13 Membres excusés avec un pouvoir : 5

Membre absent: 1

Secrétaire de séance : Bertrand BREVET

<u>OBJET</u>: Validation du schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) élaboré par le SIEA.

Rapporteur: Bertrand BREVET

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2224-37 et L.5211-56;
- Vu le code de l'énergie ;
- Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;
- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 118, modifiant l'article 64 de la loi LOM;
- Vu la délibération n°DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 modifiant la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables;
- Vu la délibération n°DE202403043 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 23 mars 2024 relative au recours au mécanisme des fonds de concours à destination des communes membres du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables;

 Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits. ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BREVET

Le secrétaire de séance

Bertrand BREVET

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification.